

Étude de faisabilité - Collecte porte-à-porte des plastiques agricoles dans la MRC de La Mitis

Résumé

CONTEXTE

Les plastiques agricoles, notamment les pellicules d'enrubannage, représentent un défi environnemental majeur dans le Bas-Saint-Laurent. Environ 1 000 tonnes sont générées annuellement, dont 90 % sont enfouies. Depuis 2025, ces plastiques ne sont plus acceptés dans les bacs bleus. La Responsabilité élargie des producteurs (RÉP) impose leur récupération par point de dépôt géré par AgriRÉCUP et ne prévoit aucune collecte à la ferme, ce qui pose problème dans les milieux ruraux comme La Mitis.

La MRC de La Mitis a mandaté la firme Synergie Bas-Saint-Laurent afin d'évaluer la faisabilité logistique, économique et sociale d'un service de collecte porte-à-porte pour les plastiques agricoles, adapté aux réalités de La Mitis. Cette étude a été coordonnée par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de La Mitis et de La Matapédia (RITMR), et a bénéficié d'un financement provenant du Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 1, du MAMH. L'étude a été complétée et présentée en juin 2025.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a suivi une approche collaborative combinant cartographie des gisements agricoles (données MAPAQ) ventilés par quantité de matières générées, une modélisation logistique des circuits (avec RouteXL), et une analyse financière des coûts et financements possibles (AgriRÉCUP, MAPAQ). Une consultation des producteurs agricoles a été tenue le 1er avril 2025 pour valider les scénarios. L'ensemble du processus a été encadré par un comité de pilotage local, assurant l'ancrage territorial de la démarche.

Quatre scénarios de collecte ont été analysés et présentés aux producteurs agricoles :

1. **Collecte généralisée aux 3 semaines pour tous les producteurs** (coût élevé, simple à gérer)
2. **Collecte par secteurs (Est/Ouest)** avec fréquence réduite pour certains producteurs
3. **Collecte selon le volume généré** (de 3 à 9 semaines selon la catégorie de ferme)
4. **Collecte hybride** : porte-à-porte pour les gros producteurs et points de transit pour les petits (moins bien accepté socialement)

Les producteurs consultés ont fortement appuyé la collecte porte-à-porte, rejetant les points de dépôt jugés peu pratiques. Le coût de la collecte n'est pas perçu comme un obstacle, mais l'achat ou la location des contenants soulève des préoccupations.

Les participants ont aussi exprimé le besoin d'un service fiable et durable afin de justifier les investissements dans les équipements de collecte.

RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE

Le scénario retenu **propose une collecte aux 4 semaines pour les producteurs moyens et grands, et aux 8 semaines pour les petits producteurs.** Le coût total annuel est estimé à 44 842 \$, soit environ 358 \$ par ferme pour les plus gros producteurs et 271 \$ pour les plus petits.

L'étude recommande un déploiement progressif du service :

1. Informer l'ensemble des producteurs et présenter les options concernant la collecte et les contenants
2. Recueillir les inscriptions volontaires pour planifier les circuits
3. Adopter un règlement municipal encadrant la tarification
4. Lancer un projet pilote sur 6 à 12 mois
5. Évaluer les résultats et ajuster le modèle au besoin
6. Déployer graduellement à l'échelle de la MRC avec un comité de pilotage permanent

POSITIONNEMENT DE LA MRC

Le 11 juin 2025, le conseil de la MRC de La Mitis a adopté une résolution confiant à la RITMR, chargée de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, le mandat de préparer un plan de déploiement fondé sur les recommandations de l'étude.